



BI Invesco Pan European Structured Eq A

Compartiment de Belfius Invest Top Funds Selection II qui investit dans Invesco Pan European Structured Equity Fund A (code ISIN : LU0119750205)

Juillet 2015

Investissez en actions européennes via un fonds renommé

Belfius Invest Top Funds Selection II est une assurance vie de la branche 23 sans échéance. Vous avez le choix parmi 15 compartiments qui investissent dans des fonds réputés de tierces parties. La valeur de l'assurance dépend de la valeur des fonds dans lesquels elle investit. Votre capital peut augmenter ou diminuer ; il n'y a pas de rendement garanti. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

Dans cette publication, nous mettons l'accent sur un des fonds sous-jacents : « Invesco Pan European Structured Equity Fund A ». Les gestionnaires de ce fonds sélectionnent des actions européennes dans le cadre d'un processus d'investissement clairement décrit. Le fonds a pour objectif d'accroître le capital à long terme.

Aspects positifs

- L'euro bon marché, le faible niveau des prix pétroliers et la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) sont autant d'éléments positifs pour les Bourses européennes.
- La qualité de la gestion du fonds a été distinguée par l'agence indépendante Morningstar, qui lui a décerné cinq étoiles. Morningstar dresse un classement des fonds dont la politique d'investissement est comparable ; chaque fonds se voit attribuer un score tenant compte des risques et des frais. Les 10 % du haut du classement reçoivent 5 étoiles. Attention : les étoiles ne sont pas une garantie de résultats futurs et ne sont pas figées dans le temps. Pour en savoir plus, rendez-vous sur morningstar.be.
- En investissant dans ce fonds via l'assurance BI Top Funds Selection II, vous bénéficiez de tous les avantages du contrat. Vous pouvez par exemple désigner un bénéficiaire qui percevra le capital en cas de décès de l'assuré. Il est également possible de préserver les bénéfices et de limiter les pertes en ajoutant respectivement au contrat les options « lock-win » et « stop-loss ».

Points d'attention

- Les actions européennes ont déjà fortement progressé en 2015, et les tensions géopolitiques (Russie, Grèce...) peuvent avoir une incidence négative sur celles-ci.
- Taxe d'assurance de 2 % sur les primes versées dans le cadre de l'investissement dans une assurance.
- Le capital et le rendement de votre contrat d'assurance vie branche 23 ne sont pas garantis.



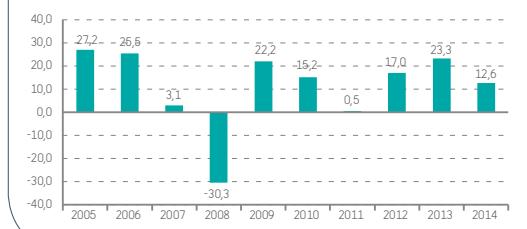
Cette formule vous intéresse ?
Demandez de plus amples informations à votre conseiller financier dans votre agence Belfius, téléphonez gratuitement au numéro 0800 92 700.

Rendements historiques* du fonds sous-jacent « Invesco Pan European Structured Equity Fund A » dans lequel le compartiment de Belfius Invest Top Funds Selection II investit



Source : FactSet

Rendement annuel du fonds sous-jacent sur les 10 dernières années calendrier (31-12) (avant frais et taxes) en euros (%)



Les résultats obtenus par le passé ne constituent pas un indicateur fiable. Ils peuvent induire en erreur et n'offrent aucune garantie de rendement futur. Les chiffres de rendement, basés sur les données historiques, ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions d'OPC ou de compartiments de fonds d'investissement. Le lancement du fonds date du 6 novembre 2000.

* Les rendements historiques des 10 dernières années calendrier sont aussi disponibles sur morningstar.be. Il s'agit des rendements du fonds sous-jacent, hors frais d'entrée, taxe d'assurance et frais de gestion du contrat d'assurance Top Funds Selection II.

BI Invesco Pan European Structured Eq A

Compartiment de Belfius Invest Top Funds Selection II qui investit dans Invesco Pan European Structured Eq A (code ISIN : LU0119750205)



Sur la base des critères établis par Belfius Banque SA, le produit d'assurance de la branche 23 Belfius Invest Top Funds Selection II est destiné à la partie dynamique du portefeuille de l'investisseur. Vous trouverez de plus amples informations concernant l'approche de Belfius en matière d'investissements sur belfius.be/approcheinvestissements.

L'investisseur est invité à consulter son conseiller financier Belfius Banque, qui parcourra avec lui ses connaissances et son expérience en matière financière, ses objectifs et son horizon d'investissement ainsi que sa situation financière.

Politique d'investissement

Le compartiment investit dans Invesco Pan European Structured Equity Fund A (code ISIN : LU0119750205). L'investissement a pour objectif d'augmenter le capital à long terme. Le fonds investit surtout en actions européennes et fait l'objet d'une gestion active.

Pour connaître la valeur du compartiment, vous pouvez consulter les journaux *De Tijd* et *L'Echo*.

Classe de risque

Classe de risque 5. Les classes de risque sont calculées sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (le risque le plus important), suivant la méthode SRRI. Le niveau de risque cité reflète la volatilité historique du fonds, 1 représentant le risque le plus faible et 7 le risque le plus important. Ce chiffre peut évoluer dans le temps (à la hausse comme à la baisse), et le niveau de risque le plus bas ne signifie pas que l'investissement soit « dénué de risque ». La volatilité désignée par le niveau de risque indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut augmenter ou diminuer.

Souscription

Souscription

Prime minimale par versement : 25 euros

minimale



Vous désirez plus de détails sur cette assurance Branche 23 ? Consultez la fiche produit, le règlement de gestion et la fiche d'information financière, disponibles dans les agences Belfius Banque.

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont priés de prendre connaissance de l'ensemble du contenu de la fiche d'information financière sur l'assurance vie, des conditions générales et du règlement de gestion du fonds. Ces documents sont mis gratuitement à disposition dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier.

Belfius Invest Top Funds Selection II est un contrat d'assurance de la branche 23 de droit belge commercialisé par Belfius Insurance SA - entreprise d'assurances (code 0037 - Activité Vie) - avenue Gallée 5 - 1210 Bruxelles, Belgique - RPM Bruxelles 0405.764.064.

Belfius Invest Top Funds Selection II (Branche 23) ne garantit ni le rendement ni le capital. Le contrat d'assurance est lié à un fonds d'assurance interne composé de plusieurs compartiments :

- **5 fonds d'actions** : BI Templeton Asian Smaller Co A EUR (classe de risque 6), BI BlackRock Global Funds European A2 (classe de risque 6), BI Robeco US Large Cap Equities D (classe de risque 6), BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR (classe de risque 6), BI Invesco Pan European Structured Eq A (classe de risque 5).
- **3 fonds obligataires** : BI Fidelity F Emerging Market Debt A acc (classe de risque 5), BI Robeco High Yield Bonds DH EUR (classe de risque 4), BI Templeton Glob. Total Return Fund A EUR H1 (classe de risque 4).
- **6 fonds mixtes** : BI Carmignac Patrimoine A EUR acc (classe de risque 4), BI Ethna Fund Aktiv T (classe de risque 4), BI JP Morgan Global Income Fund A (acc) EUR (classe de risque 4), BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR (classe de risque 5), BI Flossbach v Storch - Multiple Opp II RT (classe de risque 5), BI Ethna Dynamisch T (classe de risque 4).
- **1 fonds monétaire** : BI Money Market Euro (classe de risque 1).

Les classes de risque sont calculées conformément à l'AR du 14 novembre 2003 relatif à l'activité d'assurance vie et au Règlement 583/2010 du 1^{er} juillet 2010, sur une échelle de 1 (le risque le plus faible) à 7 (le risque le plus important), suivant la méthode SRRI. Chaque compartiment vise un rendement optimal sur la base de la stratégie d'investissement. Le règlement de gestion du fonds est disponible dans toutes les agences de Belfius Banque. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

En cas de problèmes, vous pouvez adresser votre plainte en première instance à votre agence, à votre chargé de relations ou au service Gestion des Plaintes, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à claim@belfius.be. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, Negotiation Claims (RT 15/14), boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à negotiationclaims@belfius.be. Si vous ne trouvez pas la solution auprès des contacts susmentionnés, vous pouvez vous adresser à l'ASBL Ombudsman des Assurances, Square de Meeùs 35, 1000 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à info@ombudsman.as.

ER : Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N° FSMA 19649 A. Date de fin de rédaction : 26-06-2015. SPRB0224-1

Frais

Frais d'entrée Maximum 2,50 %. Les versements effectués au plus tard le 31-07-2015 sont exemptés de frais d'entrée. Belfius Banque peut décider de mettre fin anticipativement à cette action.

Frais de sortie 5 %, 4 %, 3 %, 2 %, 1 % selon que le rachat a lieu au cours de la 1^{re}, 2^{re}, 3^{re}, 4^{re} ou 5^{re} année ou suivante à compter du début du contrat.

Il est possible de racheter partiellement, sans frais, la réserve à des moments déterminés.

Frais de gestion Maximum 1,35 % par an. Ces frais sont imputés par l'assureur et calculés sur la valeur d'inventaire.

Frais en cas d'arbitrage En cas d'arbitrage (partiel) entre les compartiments, des frais de 1 % sont imputés. Aucuns frais d'entrée, aucun frais de sortie et aucune taxe ne seront facturés.

Aspects fiscaux

La législation fiscale actuellement en vigueur, susceptible de changer, applique le régime fiscal suivant aux investisseurs particuliers soumis à l'impôt des personnes physiques belges :

→ aucun précompte mobilier n'est dû lors d'un retrait en cas de vie ou d'un versement en cas de décès.

→ une taxe d'assurance de 2 % est due sur les primes versées.

Le traitement fiscal dépend de vos conditions individuelles. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la fiche d'information financière du produit et le règlement de gestion du fonds. Ce produit est soumis à la législation belge. Les investisseurs soumis à un autre régime fiscal que celui qui est en vigueur en Belgique sont priés de se renseigner sur le régime fiscal qui leur est appliqué.

Risques

Un investissement dans le contrat d'assurance vie Belfius Invest Top Funds Selection II peut comporter les risques suivants :

Risque de taux d'intérêt Ce risque porte sur les fonds qui investissent (partiellement) en obligations. Lors d'un rachat, il est possible de subir une perte de valeur en cas de hausse des taux du marché. Par contre, en cas de baisse des taux du marché, un fonds peut rapporter une plus-value.

Risque de change Ce risque concerne les fonds qui investissent également dans une devise (non couverte par rapport à l'euro), si l'évolution de cette devise n'est pas favorable. Cela a un impact négatif sur la valeur du fonds lors de la conversion en euro. Par contre, en cas d'évolution positive de la devise, le cours du change favorable rapportera une plus-value.

Risque de capital Il existe un risque que la valeur du capital investi ait baissé lors du retrait à la suite de la situation financière et économique sur les marchés. L'ampleur du risque de capital dépend de la stratégie suivie par le fonds.

Risque de marché Les fonds sous-jacents investissent dans des titres financiers (tels que des actions et obligations) dont la valeur peut fluctuer. La valeur peut notamment être influencée par la santé financière de l'émetteur des obligations, l'évolution du taux d'intérêt et la volatilité des marchés financiers.